

Commune d'Aubignas

Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 juillet 2022

Présents :

Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Lilian BREYSSE, Martine CHARLEMAGNE, Myriam FIALON, Frédéric SOUTRENON, Jean-Michel UCCHEDDU

Absents : Sylvie DIMEGLIO qui donne son pouvoir à Myriam FIALON et Frédéric CHALANCON qui donne son pouvoir à Frédéric SOUTRENON

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2022
2. Étude du devis pour les travaux de sécurisation pour le réseau d'eau
3. Proposition de délibération pour la participation communale à l'installation de collecteurs d'eaux pluviales
4. Délibération de demande de subvention au Conseil Départemental pour la voirie 2022
5. Création d'une commission pour l'étude du projet d'installation du city parc
6. Compte-rendu du conseil d'école
7. Questions diverses :
 - Information sur la procédure Natura 2000 pour le massif du Coiron

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2022

Validé à l'unanimité.

Quelques corrections sont à apporter.

2. Étude du devis pour les travaux de sécurisation pour le réseau d'eau

Suite à différents incidents survenus sur le réseau d'eau depuis 2 ans, l'entreprise AUDOUARD a été sollicitée pour trouver des solutions. Ainsi, elle a proposé 2 devis pour des travaux de sécurisation au niveau du réseau d'eau.

En 2021, des problèmes d'odeur et de goût sont survenus. La fermeture du réservoir de l'Aiguille a solutionné le problème mais nous prive d'une réserve d'eau supplémentaire.

En 2022, une augmentation ponctuelle de la consommation liée en partie aux remplissages des piscines a privé d'eau une partie des habitants de la commune. Il est à noter que suite au message d'alerte de la commune, le volume consommé chaque jour a baissé et reste stable à ce jour.

Le devis n°1 s'élève à 73 257.60€.

Il propose un point de raccordement au niveau de l'ancienne voie ferrée avec le réseau du syndicat du FAY, utilise la voirie communale, jusqu'au chemin de la cantonne en passant par les quatre Soleils. Cela amènerait de l'eau sur le bas du village et serait une solution de sécurisation de notre réseau.

Cette solution ne permet pas de remonter l'eau jusqu'au village. Le point de livraison est délivré par le service de distribution de l'eau SAUR et le Syndicat du FAY et rajoute des frais au devis.

Le devis n°2 s'élève à 27 780.00€

Le départ se ferait au même endroit mais devrait emprunter la voie ferrée, propriété de la SNCF, donc nécessiterait son autorisation et engendrerait des délais assez longs (6 mois).

Le tracé est moins long. Comme pour la solution 1 il faut rajouter les frais d'installation du point de livraison par le Syndicat du FAY.

La commune a déjà rencontré le syndicat du FAY dans les années précédentes. Pour être en sécurité, on peut aussi acheter de l'eau au Syndicat du FAY que l'on redistribue. Il faudra l'accord

du syndicat pour ce raccordement et être informé du coût de l'abonnement, de l'adhésion éventuelle au syndicat et du tarif au m³.

Il existe sur la commune plus de 70 piscines et de plus, certaines habitations sont vides actuellement et la consommation augmenterait si elles venaient à être occupées.

Dans tous les cas et après accord du syndicat du FAY pour des travaux nécessaires à la sécurisation de l'eau, des demandes de subventions doivent être faites au Département et à l'Agence de l'eau. En faisant toutes les démarches, dans le meilleur des cas, les travaux pourraient être envisageables en mars-avril 2023.

Une loi a été votée au parlement : en 2026, la compétence eau et assainissement doit être transférée aux Communautés de communes. Mais cette loi est contestée et peut être éventuellement modifiée.

Notre source a une dimension communale et il est important de préserver notre fonctionnement et la qualité de l'eau.

Pour éviter le gaspillage de l'eau et augmenter le rendement de notre réseau, il est nécessaire de poursuivre le remplacement des compteurs vétustes.

Des travaux pourraient être faits sur le réservoir de l'Aiguille et ainsi disposer d'un réservoir de secours. L'entreprise AUDOUARD ne fait pas ce genre de travaux.

Après cette longue discussion, le conseil valide la démarche de rencontrer le Syndicat du FAY dans l'été pour continuer à avancer sur ce dossier.

3. Proposition de délibération pour la participation communale à l'installation de collecteurs d'eaux pluviales

Afin de sensibiliser la population aux économies d'eau, le Conseil Municipal propose de renouveler le versement d'une subvention de 250€ pour l'installation de récupérateur d'eau pluviale d'un volume minimum de 3 m³

Validée à l'unanimité.

4. Délibération de demande de subvention au Conseil Départemental pour la voirie 2022

Les travaux concernant la voirie sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental dans le cadre d'Atout Ruralité 07.

Le montant prévisionnel des travaux HT s'élève à 53 325.50€. Les recettes prévisionnelles avec Atout Ruralité s'élève à 20 000€ (37.5%) et le reste à charge pour la commune est de 67.5% soit une valeur de 33 325.50€

Validée à l'unanimité.

5. Création d'une commission pour l'étude du projet d'installation du city parc

Les demandes d'autorisation et de subventions ont été validées par la DETR et sont en cours pour l'ANS (Agence Nationale du Sport).

Une commission est donc constituée avec des membres du conseil municipal volontaires. Ils ont pour mission d'étudier le terrain, de réaliser des plans d'aménagement du Parc Multisports et de l'ancien terrain de foot.

6. Compte-rendu du conseil d'école

37 élèves sont inscrits pour la rentrée de 2022, ce qui confirme la décision de fermeture de la 3^e classe. Un bilan des projets réalisés par l'école et aussi par l'association des Écoliers d'Aubignas cette année a été établi.

En conclusion, il a été annoncé qu'au niveau de l'école, tout s'est bien passé.

La 3^e classe va redevenir une salle cantine et sera utilisable à nouveau par Les Valérianes.

La directrice et l'institutrice des grands restent sur l'école.

7. Questions diverses :

- Information sur la procédure Natura 2000 pour le massif du Coiron

Le projet consiste à étendre le site protégé par Natura 2000 pour le massif du Coiron à toutes les communes du Coiron.

Les enjeux écologiques sont réels au niveau de la préservation des espèces végétales et animales patrimoniales.

Les outils mobilisables sont :

- Charte Natura 2000
- Contrats Natura 2000
- MAEc pour les agriculteurs

Une réunion générale de discussion sur le projet aura lieu le mercredi 9 novembre.

- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour les différents budget

Suite à des impayés de factures de cantine et de garderie, une mise en non-valeur pour le budget de la commune est demandée par la trésorière pour un montant de 337.79€

Suite à des impayés très anciens de factures d'eau, une mise en non-valeur pour le budget de l'eau est demandée pour un montant de 203.00€.

Validées à l'unanimité.

- Famille Ukrainienne

La mise à disposition du gîte communal prendra fin le mercredi 13 juillet et la famille intégrera un logement EDF sur Le Teil.

- Cordes en ballade

La représentation aura lieu le mercredi 13 juillet pour la dernière année de la convention.

Le renouvellement de la convention est incertain.

- Mise en place de la fibre

Certains habitants ne souhaitent pas l'installation des poteaux sur leur terrain. Pour trouver un terrain d'entente, la mairie a dû signer des conventions de servitude. Cela continue de poser des problèmes à certains habitants de la commune, les entreprises qui ont la maîtrise d'œuvre des travaux doivent respecter les procédures administratives.

- Fuel pour la chaudière

Les prix au litre sont hauts mais semblent être accessibles actuellement. Une réflexion sur l'avenir de la chaudière et le système de chauffage des bâtiments mairie/école doit être menée.

- Repas de la cantine

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2022 devaient avoir lieu avant le 4 juillet mais les familles ont rencontré des difficultés à s'inscrire. Ce problème devra être pris en compte à la rentrée. De plus, les tarifs ont augmenté.

Date du prochain conseil : le vendredi 26 août 2022 à 20h30.

Fin du conseil à 23h30.

La secrétaire de séance.